

## France

### **Prix des prothèses. Les dentistes font de la résistance**

24 janvier 2009 -

**Va-t-on obliger les chirurgiens dentistes à faire figurer sur leurs devis le coût et l'origine des prothèses dentaires? L'idée est dans l'air mais les praticiens font de la résistance.**

Trop cher, les couronnes, bridges et autres fausses dents? Le débat ne date pas d'aujourd'hui mais est revenu à l'ordre du jour avec une proposition d'amendement à la loi de financement de la Sécurité sociale, présentée par deux députés, Jean-Luc Prével, de Vendée, et Olivier Jardé, de la Somme. Objet de cet amendement: obliger les dentistes à faire figurer clairement sur leurs devis de prothèses le prix de celles-ci et leur origine.

#### **Mesure salubre?**

Mais cet amendement a été rayé du texte par le Conseil constitutionnel au motif qu'il était hors sujet dans une loi pour le financement de la Sécurité sociale. Néanmoins, cela n'a pas découragé les défenseurs de cette proposition qui entendent bien revenir à la charge lors du vote de la future loi «Hôpital, patients, santé et territoires», prévu en février. «Notre souci est un souci de transparence. Il est normal que le patient soit informé et que soit distingué le coût du matériel du travail du praticien», commente le député vendéen. Cette transparence est réclamée aussi par les mutuelles et les associations de consommateurs, à commencer par l'UFC- «Que choisir»: «Cette mesure serait d'autant plus salubre que, depuis quelques années, les dentistes font de plus en plus appel à des laboratoires délocalisés notamment en Asie. Le prix d'une couronne en céramique y revient trois fois moins cher qu'en France. Une baisse que certains praticiens ne répercutent pas forcément sur leurs tarifs», accuse l'association, qui déplore aussi l'absence de contrôle de ces prothèses fabriquées à l'étranger.

#### **«Pas des revendeurs de prothèses»**

Les prothésistes dentaires ne sont pas les derniers à défendre cet amendement. «Aujourd'hui la moitié de la population aurait besoin de prothèses mais seulement 23% des Français s'en font poser parce que c'est trop cher et très peu remboursé par la Sécu», indique Maurice Dauvois, président de l'Union nationale des prothésistes-dentaires, qui évoque des tarifs «surévalués», «une couronne céramométallique fabriquée par un laboratoire français coûte entre 120 et 180euros alors qu'elle est facturée par les dentistes aux patients entre 780 et 1.200euros». «Notre métier ne se résume pas à revendre des prothèses», rétorquent les dentistes. «Nous pratiquons un acte médical et il n'y a pas de relation arithmétique entre le prix des prothèses fabriquées en laboratoire et le calcul du montant de nos honoraires», insiste Roland Lherron, vice-président du CNSD (Confédération nationale des syndicats dentaires) qui déplore ce «faux procès». «Nos prothèses sont vendues à un prix de marché, car il y a de la concurrence entre les praticiens», précise-t-il avant de conclure: «Nous sommes déjà transparents. Nous avons des fiches de traçabilité et cela fait déjà plus de 25 ans que nous fournissons des devis détaillés.»

- Frédérique Le Gall